

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**REUNION DU 17 MARS 2015****DECISION****Numéro 15 – 03 – 018**

Décision 5 : Les avenants relatifs au marché de maintenance des installations de chauffage et de climatisation du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire (lots n° 1 et n° 2).

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 4 février 2015, s'est réuni le 17 mars 2015 à partir de 9 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Étaient présents : Messieurs André Cellier (Vice-président) ; Georges Dru (Vice-président) ; Claude Giraud (Vice-président) ; Claude Liogier (5^{ème} membre du bureau) ; Bernard Philibert (Président).

Exposé du rapport effectué par le Président :

Les deux avenants suivants sont proposés dans le cadre du marché de maintenance des installations de chauffage et de climatisation du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire :

📁 Avenant au lot 1 : « *CDIS* » :

Le marché de maintenance de chauffage et de climatisation n°2011-06 est entré en vigueur à compter du 1^{er} novembre 2011 jusqu'au 31 octobre 2012. Il a été reconduit trois fois pour une période d'un an, soit jusqu'au 31 octobre 2015 maximum.

L'avenant n°3 à ce marché a pour objet de prendre en compte les modifications suivantes :

- Une pompe de relevage dans la maison au sous-sol de la maison d'exercice ;
- Une armoire de climatisation dans les locaux techniques ;
- Les nouvelles installations de chauffage et climatisation dans les locaux de la pharmacie à usage intérieur (PUI) ;
- La modification des installations du magasin général.

Ces travaux représentent une plus-value de 2 390 € HT soit 18,53 % du montant du marché.

Ce dossier a été examiné en commission d'appel d'offres réunie le 17 mars 2015.

📁 Avenant au lot 2 : « *Divers centres d'incendie et de secours du SDIS 42* » :

Le marché de maintenance de chauffage et de climatisation n°2011-06 est entré en vigueur à compter du 1^{er} novembre 2011 jusqu'au 31 octobre 2012. Il a été reconduit trois fois pour une période d'un an, soit jusqu'au 31 octobre 2015 maximum.

Cet avenant a pour objet de prendre en compte de nouvelles installations dans le CIS de Charlieu et des modifications dans les CIS de Montagny et de Panissières.

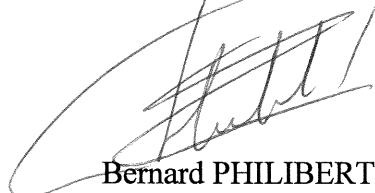
Ces travaux représentent une moins-value de 717 € HT et une plus-value de 676 € HT soit une moins-value de 41 € HT. Toutefois, compte tenu des avenants précédemment contractés, le marché actuel représente une augmentation de 2,83 % par rapport au montant initial du marché.

**Vu le rapport présenté par le Président,
le bureau prend la décision suivante :**

Article 1 : Le bureau approuve les projets d'avenants au lot n°1 « *CDIS* » et n°2 « *Divers centres d'incendie et de secours du SDIS 42* » au marché de maintenance des installations de chauffage et de climatisation du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire et autorise le Président à signer les documents joints en annexe.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental
d'incendie et de secours de la Loire


Bernard PHILIBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20150317-15-03-018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2015

Publication : 26/03/2015